

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----@-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----@-----

DECRET N° 2012-453 DU 19 NOVEMBRE 2012

Chargeant Monsieur **Alassane SOUMANOU**,  
Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la  
Formation Technique et Professionnelle, de la  
Reconversion et de l'Insertion des Jeunes de  
l'intérim de Monsieur **Eric Kouagou N'DA**,  
Ministre des Enseignements Maternel et  
Primaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;  
Vu la proclamation du 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs  
de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;  
Vu le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012, portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1<sup>er</sup> : Pour compter du dimanche 20 au jeudi 31 mai 2012, Monsieur **Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, Monsieur **Eric Kouagou N'DA**, pendant son absence ;

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 19 novembre 2012

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr. Boni YAYI

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – MEMP 4 – MESRS 4 – Autres Ministères 24 –  
Départements 06 – JO 1.